

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**



ANNEE 2015

sommaire

1	INTRODUCTION.....	3
2	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2015.....	3
3	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	4
3.1	PRESENTATION ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	4
3.2	POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNES.....	6
3.3	LA RESSOURCE EN EAU.....	8
3.4	LE RESEAU DE DISTRIBUTION.....	15
4	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES.....	18
4.1	LA QUALITE DE L'EAU.....	18
4.2	LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	20
4.3	LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	21
4.4	LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	22
4.5	LES RENOUELLEMENTS ET TRAVAUX NEUFS REALISES.....	25
5	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS.....	26
5.1	PRIX TTC DU SERVICE AU M ³ POUR 120 M ³ (D102.0).....	26
5.2	LES RECETTES ET LES CHARGES DU SERVICE.....	27
5.3	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0).....	28
5.4	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2).....	28
5.5	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0).....	29
6	LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	30
6.1	LE SERVICE CLIENT.....	30
6.2	OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	30
6.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1).....	31
6.4	TAUX DE RECLAMATIONS.....	31
7	SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	33

1 INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) exerce la compétence alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

L'année 2015 a été marquée par l'échéance anticipée du contrat de délégation du service public d'eau potable qui, par délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2015, s'est achevé le 31/12/2015. La collectivité a délibéré, en date du 27 février 2015 sur le recours à une délégation de service public comme mode de gestion de son service d'eau potable. La délégation de service public d'eau potable a ainsi été attribuée, par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2015, à la société Véolia Eau pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue technique, on note en 2015 une progression sensible du nombre d'abonnés (+2 %) et des volumes facturés (+4,5 %). La consommation moyenne par abonné a légèrement augmenté pour atteindre 127 m³/an. En 2015, le rendement s'améliore après une année de baisse pour atteindre 77,6%, valeur la plus élevée depuis 2010 (79,7 %).

Quant au prix de l'eau, celui-ci bénéficie d'une diminution significative au 1er janvier 2016 lié à la mise en place des conditions du nouveau contrat de délégation de service public. Il se porte ainsi à 1,80 €/m³ toutes taxes comprises sur la base d'une facture de 120 m³, soit un baisse de 20 % par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2015

2 Les chiffres clés de l'année 2015



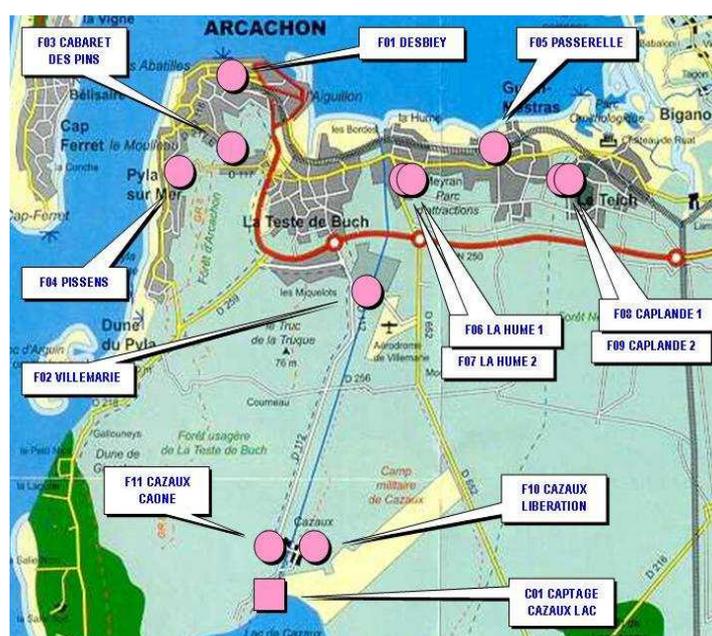
3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

3.1 Présentation et Mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

Avec près de **65 000 habitants permanents** et environ 200 000 habitants en période estivale, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) est l'une des plus importantes Agglomération du Département de la Gironde.

Structure de Coopération Intercommunale, la COBAS regroupe 4 communes adhérentes :

- 💧 Arcachon (11 658 habitants)
- 💧 La Teste de Buch (25 399 habitants)
- 💧 Gujan-Mestas (20 748 habitants)
- 💧 Le Teich (7 016 habitants)



COBAS - Ressources

Parmi ses compétences, la COBAS est en charge de la production et de la distribution d'eau potable gérée via 1 contrat de délégation de service public commun à l'ensemble des communes de l'agglomération dont l'opérateur est Veolia Eau. Le tableau suivant récapitule les évolutions de ce contrat qui est entré en vigueur le 01/01/1975 et a pris fin le 31/12/2015.

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
12	02/02/2015	Modification de la date d'échéance au 31/12/2015, conséquences financières de la nouvelle date d'échéance, conditions de fin de traité.
11	01/01/2014	Baisse de la part variable de 7% ; nouveaux investissements ; encadrement de la marge
10	01/01/2010	Prise en charge des canalisations et ouvrages de production de CAZAUX. Mise en place d'un télé-relevé des compteurs d'eau sur CAZAUX. Réalisation et financement des travaux d'équipement de la future station de reprise de CAZAUX. En annexe : description
9	16/11/2007	Contractualisation du mode de facturation prorata temporis appliqué sur les factures de janvier 2007, avec indexation à l'année (et non plus au semestre). Expérimentation du déploiement du télérelevé sur 1000 compteurs à la charge de CGE. Ces équipements ne seront pas pris en compte pour le chiffrage du prix de la rétrocession en fin du contrat du parc compteurs à la COBAS.
8	28/02/2005	Avenant qui contractualise la substitution des indices PsdA, PsdC, TP10-3 et TP10-4 par les FSD1, FSD2 et TP10-a. Cet avenant fait suite à notre courrier du 09/11/2004 et répond à une demande de la collectivité.
7	25/11/2003	Modalités techniques et financières de réalisation de la future usine de Cabaret des Pins, prise en compte des modalités relatives à l'individualisation des logements collectifs, mise en conformité des attentes clientèle, précision de certaines clauses contractuelles et toilettage du contrat. En annexe : nouveau règlement du service, bordereau des prix, inventaires des installations, avant-projet de la future usine de Cabaret des Pins et document de synthèse.
6	02/05/2000	Transfert du contrat à la Compagnie Générale des eaux. Ce transfert prendra effet dans les 2 ans et sa date précise sera notifiée à la Collectivité 1 mois à l'avance.
5	01/07/1996	Modification des modalités de facturation et de reversement des surtaxes
4	18/01/1993	Prolongation de la durée contractuelle pour tenir compte de la participation financière du concessionnaire à l'étude diagnostic du réseau d'eau potable et de l'établissement d'un schéma directeur et d'un plan d'investissement
3	01/01/1990	Révision des tarifs pour tenir compte des nouvelles obligations en matière d'analyses. Remplacement de certains indices de la formule de révision.
2	01/01/1988	Modification de la formule de variation suite à l'application des clauses de révision
1	01/01/1982	Mise en conformité du traité de concession.

La COBAS contrôle les activités du Délégué et assume financièrement les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est **l'autorité organisatrice** du service public de l'eau potable et a pour objectifs :

- 💧 La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- 💧 Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par l'opérateur du réseau ;
- 💧 La gestion du patrimoine du service d'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- 💧 Et la satisfaction des besoins des usagers.

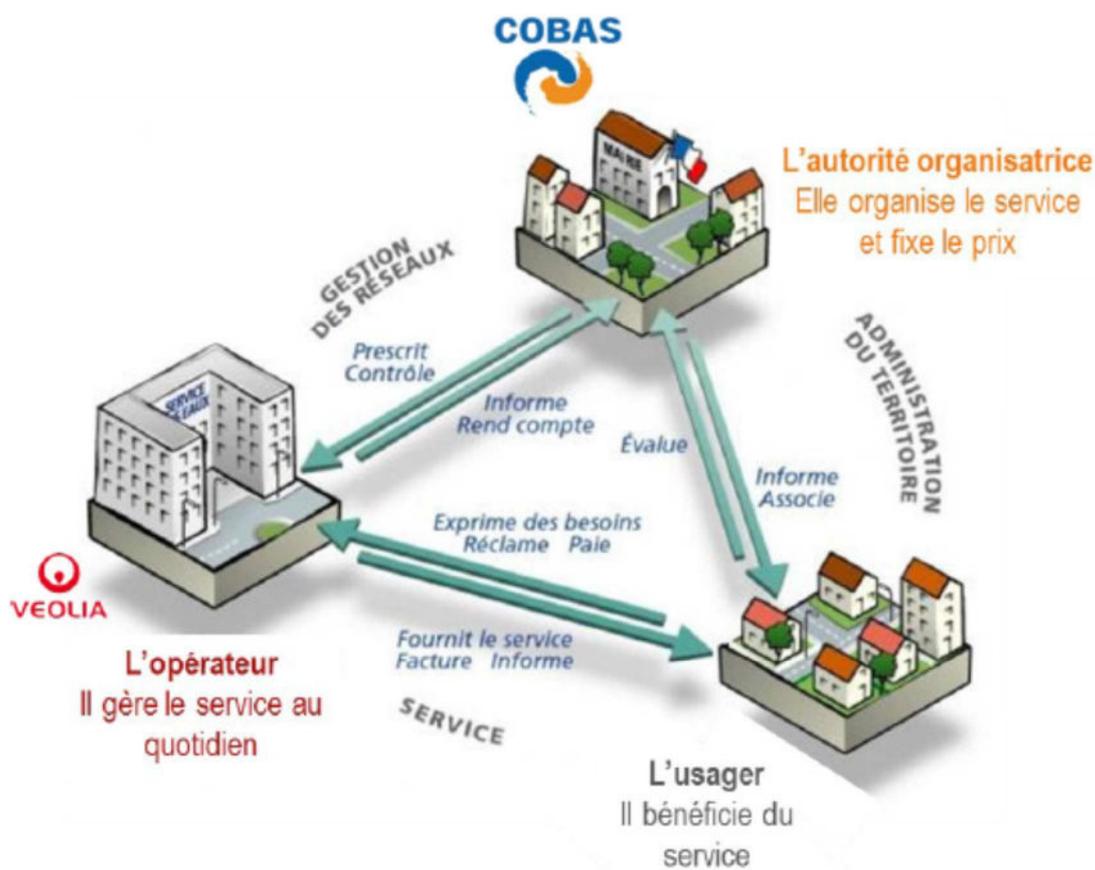


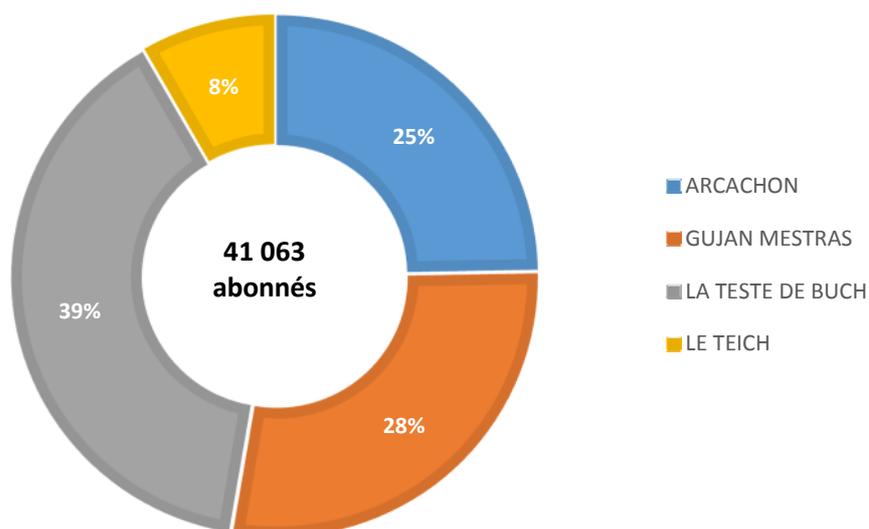
Schéma synoptique de l'organisation du service d'eau potable de la COBAS

3.2 Population desservie et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2015, le service public d'alimentation en eau potable de la C.O.B.A.S. dessert **64 821 habitants, soit 41 063 abonnés**. La répartition par commune est récapitulée dans le tableau et le graphique suivants.

Commune	Nombre d'habitants estimé	Nombre d'abonnés
ARCACHON	11 658	10 150
GUJAN MESTRAS	20 748	11 481
LA TESTE DE BUCH	25 399	16 030
LE TEICH	7 016	3 402
C.O.B.A.S.	64 821	41 063

RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE



On constate que les Testerins représentent près de 40 % des abonnés du service, devant les Gujanais et les Arcachonnais. Les Teichois représentent quant à eux 8 % du nombre total d'abonnés.

Particularités locales

Le service d'eau potable de la COBAS est caractérisé par la présence de nombreux « gros consommateurs d'eau », souvent rattachés au secteur du tourisme : hôtels, campings, infrastructures de loisirs...

On dénombre un seul usager dit « non domestique » sur le territoire de la COBAS : l'Esturgeonnaire, au Teich.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2010, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire, pour atteindre aujourd'hui un total de 41 063 abonnés (ce qui représente 64 821 habitants desservis). Le taux de croissance moyen sur les 5 dernières années s'établit à 2 % par an.

Evolution du nombre d'abonnés



Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis

64 821 habitants en 2015 sur la C.O.B.A.S.

3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d'eau potable

- 11 forages profonds
- 1 prise d'eau dans le lac de cazaux
- 29.7 km de canalisation d'adduction d'eau brute
- 10 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 36838 m³/j

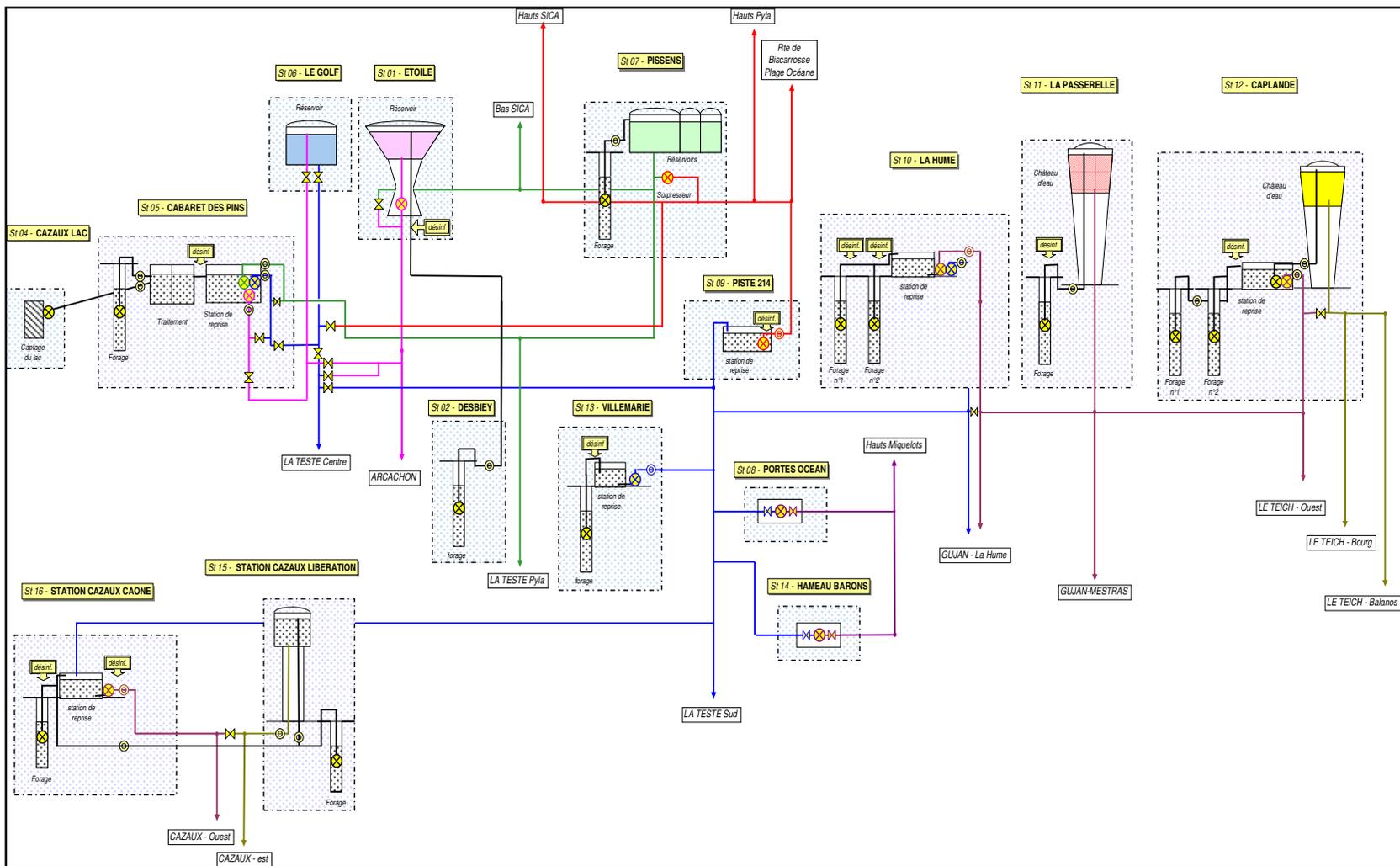
La distribution aux usagers

- 15 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 20 850 m³
- 660 km de canalisations de distribution
- 10 stations de surpression
- 43 116 compteurs

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la C.O.B.A.S. vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Capacité de stockage (m ³)
ST 08 - PORTE DE L'OCEAN		0
ST 09 - PISTE 214	70	300
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	0
ST 17 - CAMICAS	8	0
Capacité totale		300
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m ³)
ST 01 - L'ETOILE		3 000
ST 06 - LE GOLF		5 000
Capacité totale		8 000

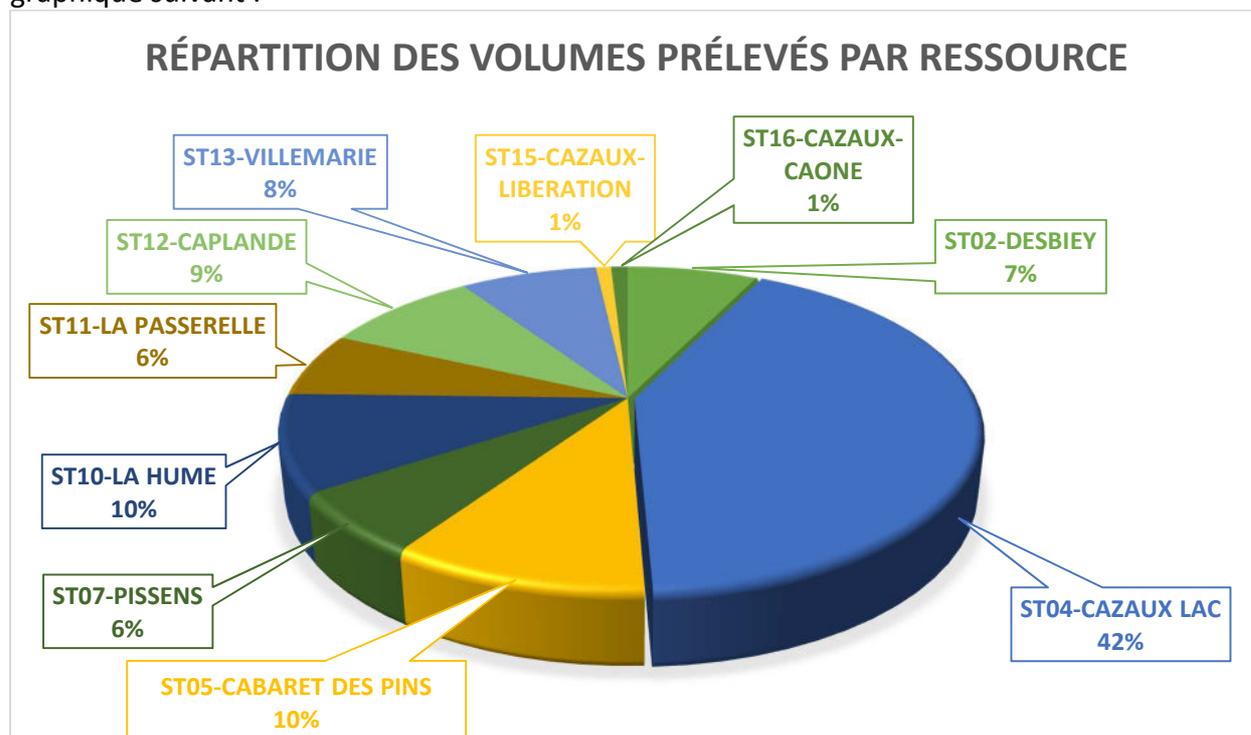
Les sites de la C.O.B.A.S. permettent à l'échelle du territoire de **produire 36 838 m³ par jour et de stocker 20 850 m³** au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement excepté la station de Pissens où elle est calculée sur 12,5 heures conformément à l'arrêté d'autorisation.



Le volume prélevé et volumes produits

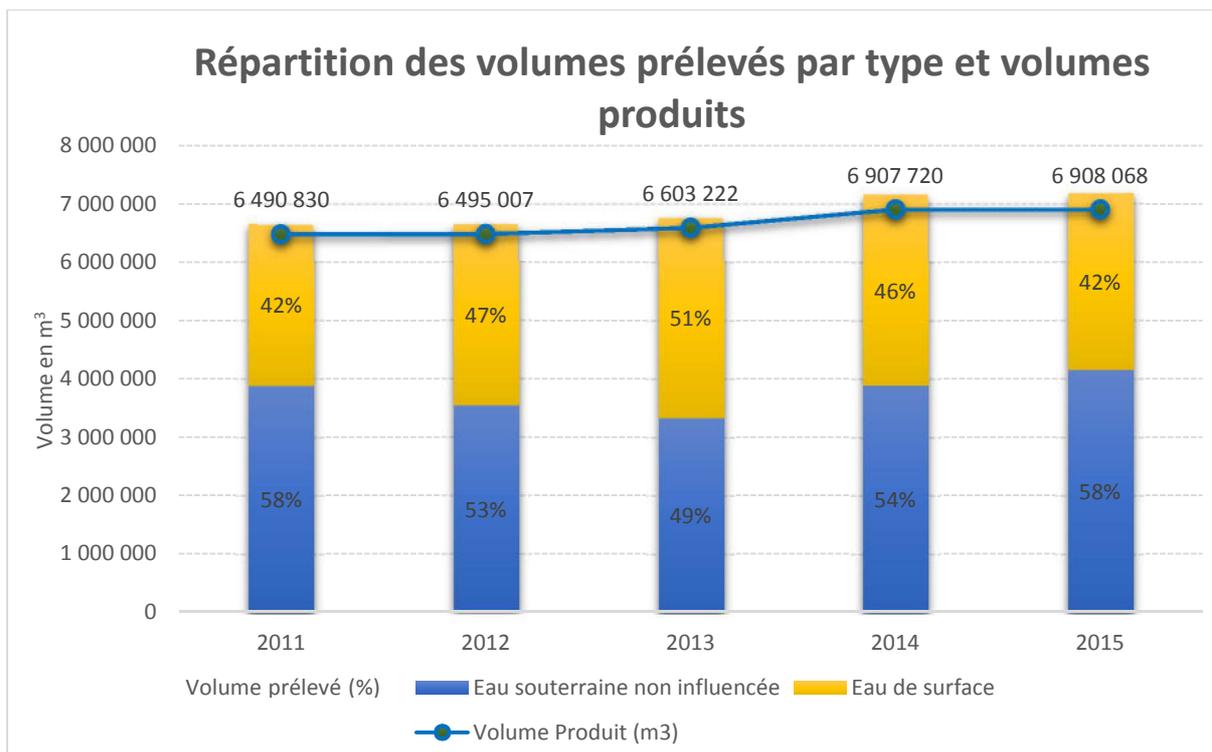
L'alimentation en eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S. s'effectue à partir de **11 forages profonds** répartis sur 9 sites de captages ainsi que d'une prise d'eau superficielle sur le lac de Cazaux.

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



Après plusieurs années où, suite à la mise en place du captage du lac de Cazaux, la part d'eau superficielle dans le total des volumes prélevés pour la production d'eau potable n'a cessé d'augmenter, l'année 2015 confirme l'inversion de cette tendance.

Lors de cette année 2015, **58% des eaux prélevées proviennent de ressources souterraines** (11 forages en nappes profondes) et 42 % de la prise d'eau du lac de Cazaux.



En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la C.O.B.A.S., au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit est constituée :

- 💧 Du besoin des usines : en augmentation en raison de la mise en place d'une filière de charbon actif en poudre (C.A.P) induisant un nombre de lavage des filtres plus important ;
- 💧 Des pertes en adduction principalement dues à un défaut d'étanchéité du réservoir de la Hume ainsi que de deux vannes de vidange.

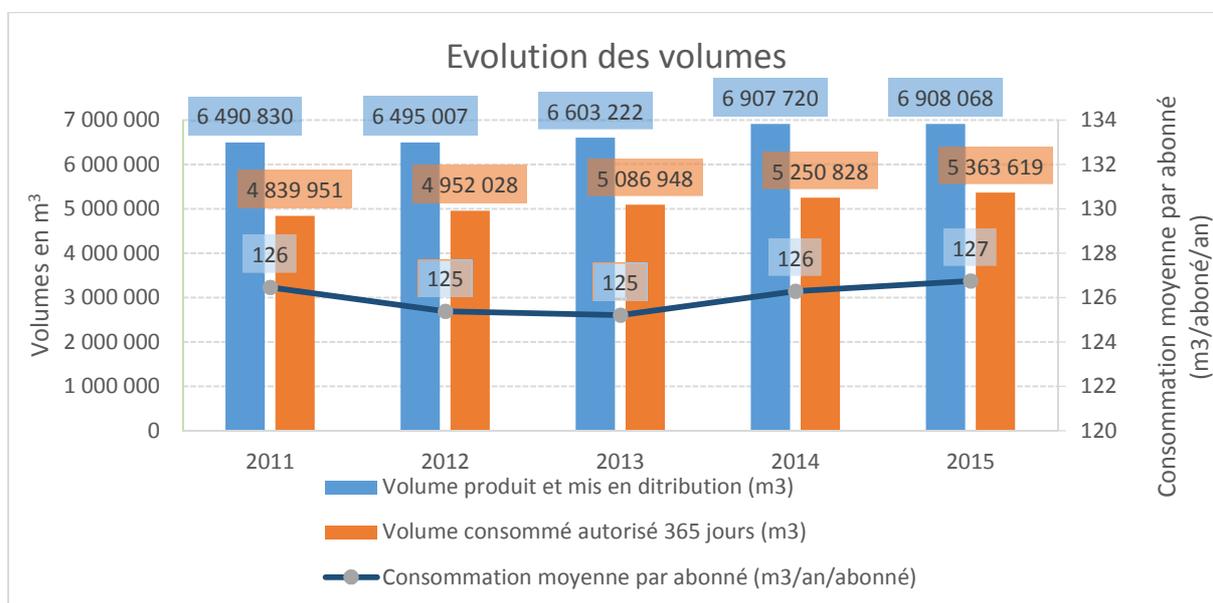
	2011	2012	2013	2014	2015
Volume prélevé	6 650 066	6 658 360	6 760 952	7 153 335	7 176 882
Besoin des usines	150 406	156 347	154 302	189 000	216 154
Pertes en adduction	8 830	7 006	3 428	56 615	52 660
Volume produit et mis en distribution (m³)	6 490 830	6 495 007	6 603 222	6 907 720	6 908 068

Le volume mis en distribution et consommés

En 2015, **6 908 068 m³ d'eau ont été mis en distribution** sur le territoire de la C.O.B.A.S., soit une valeur comparable à celle de 2014. Les volumes facturés atteignent quant à eux, 5 115 260 m³ en 2015, soit +4,5 % par rapport à 2014.

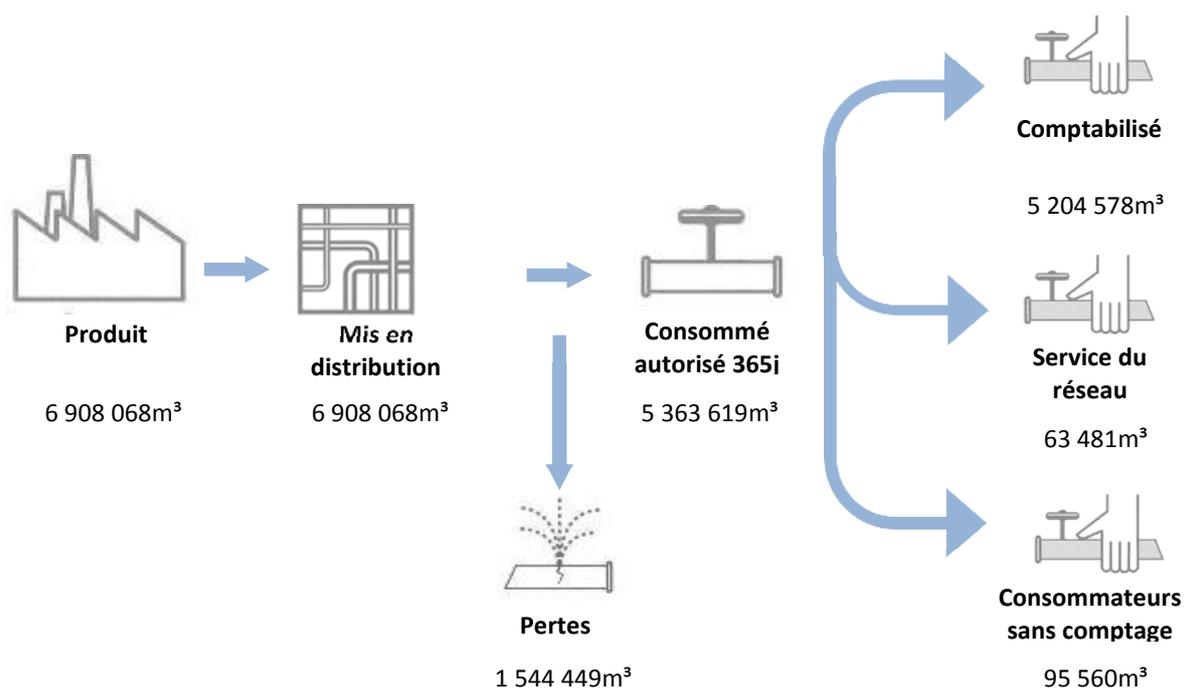
De plus, sont comptabilisés en 2015, 89 318 m³ consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes dégrévés (fuites après compteur), ainsi que 159 041 m³ correspondant aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux volumes de service.

Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours atteignent donc **5 363 619 m³**, soit +2,1% par rapport à 2014.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **127 m³/an/abonné**, se situe dans la fourchette basse de la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m³/an/abonné.

La synthèse des flux d'eau 2015 sur le territoire de la C.O.B.A.S.



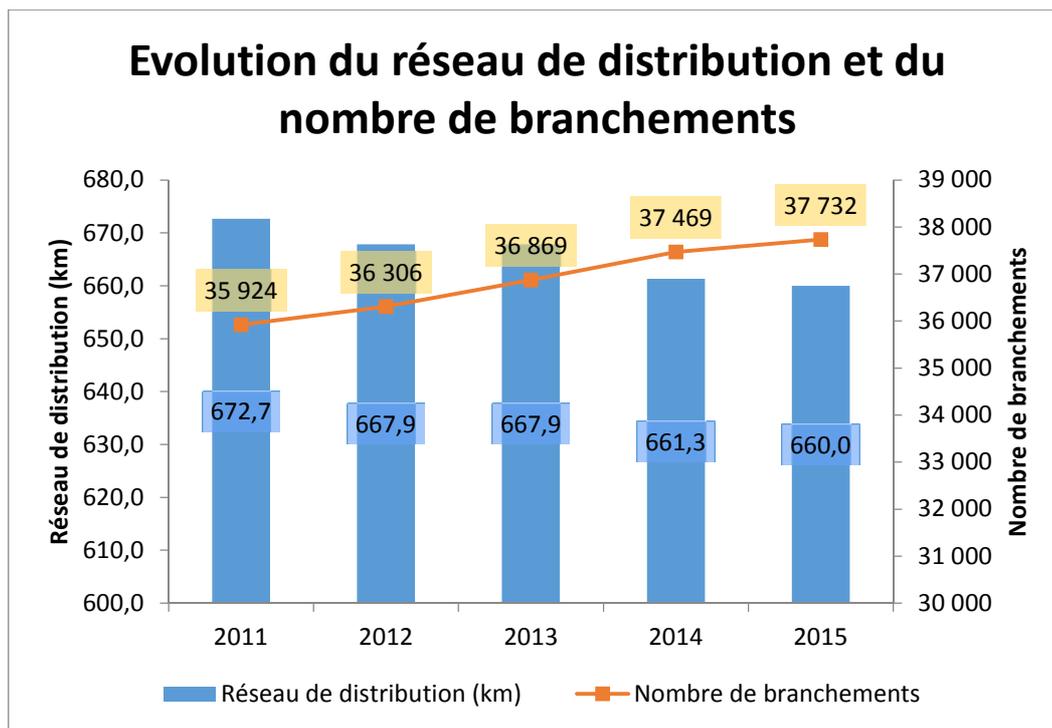
3.4 Le réseau de distribution

Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2015, le linéaire de canalisation de distribution est de **660 km**, pour une longueur totale de réseau de près de 950 km sur le territoire de la C.O.B.A.S.

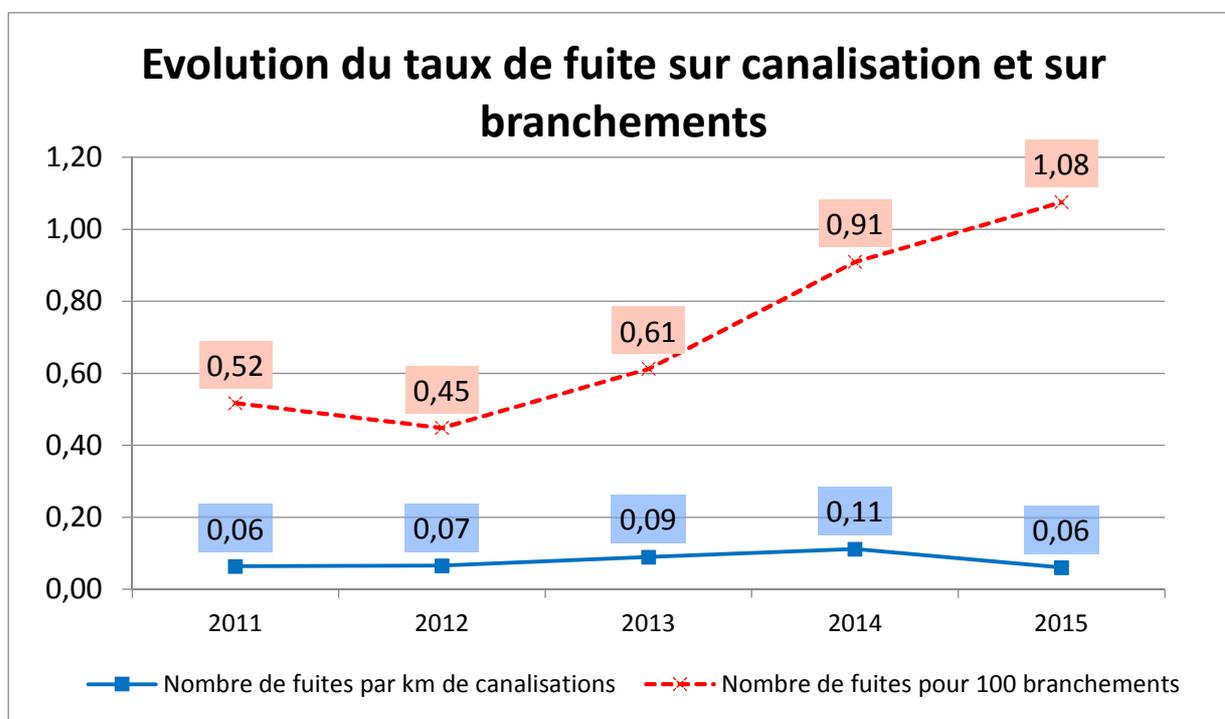
	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau (km)	939,4	942,3	946,8	949	949,4
Longueur d'adduction (km)	17,9	23,5	24,7	29,7	29,7
Longueur de distribution (kl)	921,5	918,8	922,1	919,3	919,7
<i>dont canalisations</i>	672,7	667,9	667,9	661,3	660,0
<i>dont branchements</i>	248,8	251,0	254,3	258,0	259,7

La diminution du linéaire de canalisation depuis 2011 traduit les efforts mis en place afin d'optimiser l'organisation des réseaux de distribution.



Le nombre de branchement s'élève à **37 732 en 2015**. Il est en augmentation constante avec une progression de plus de 5% depuis 2011.

Les fuites sur canalisation et sur branchements



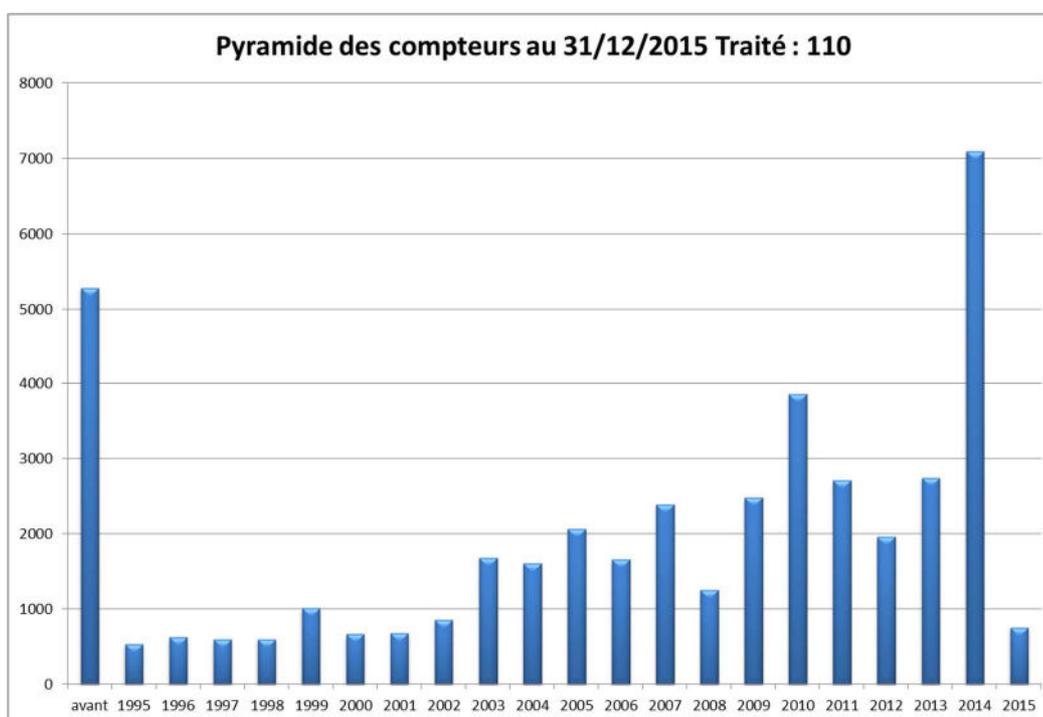
En 2015, **120 km de réseau** ont fait l'objet d'une recherche de fuites par prélocalisation (contre 112 km en 2014). 40 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la COBAS (contre 74 en 2013); ceci représente 0,06 fuite réparée par km de réseau soit un taux d'intervention faible au vu des références nationales et en diminution sur les canalisations.

Alors que 341 fuites sur branchements avaient été réparées en 2014, 406 interventions ont été entreprises en 2015. Ceci représente un taux de branchements réparés de 1,08 %.

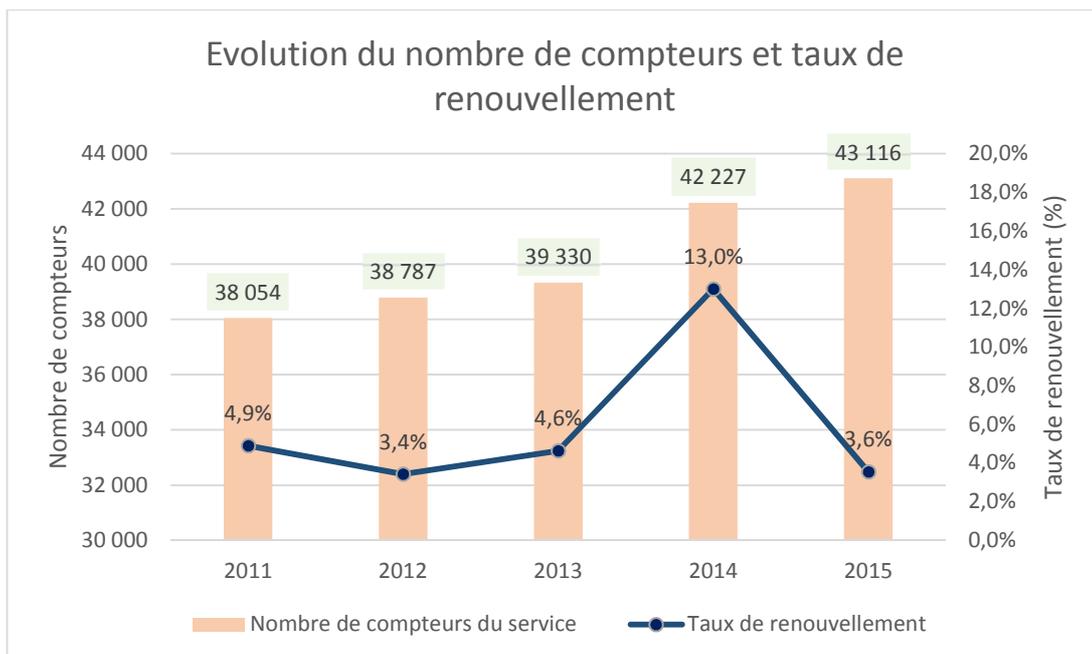
Cette intensification des interventions participe nécessairement à l'amélioration des performances du service.

La gestion des compteurs

Sur le territoire de la C.O.B.A.S. plus de **43 000 compteurs** assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs actifs et inactifs répartis par année de fabrication.



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteur sur le territoire de la C.O.B.A.S. ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs.



4 Les indicateurs de performance techniques

4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

Au total, ce sont plus de 11 000 paramètres qui ont été analysés lors de l'année 2015.

La qualité de la ressource

La qualité de la ressource est suivie par des analyses réalisées en amont de la phase de traitement par les installations de la C.O.B.A.S.

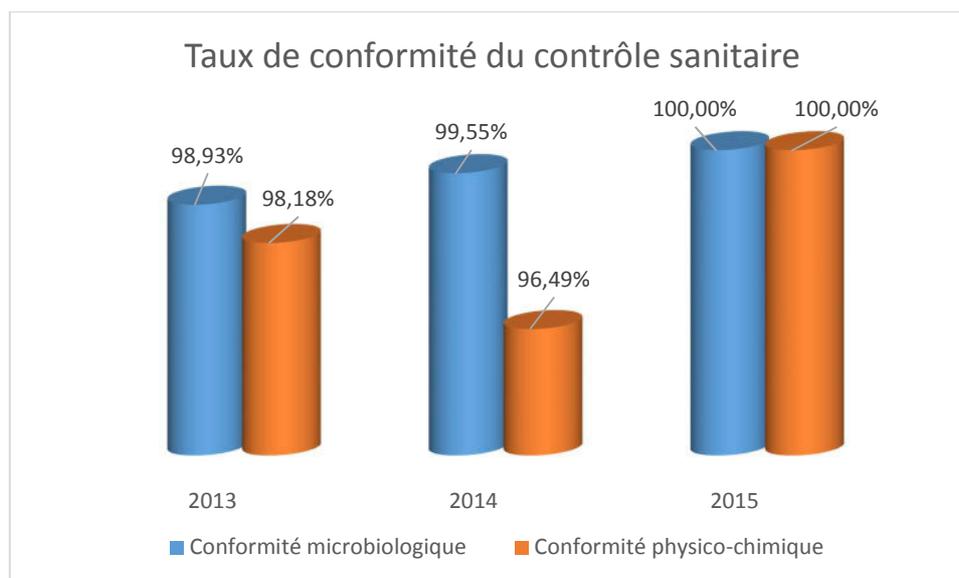
Lors de l'année 2015, tous les résultats sur la qualité microbiologique des eaux des différentes ressources se sont révélés conformes. On note 5 dépassements des limites de qualité physico-chimique des eaux prélevées qui concernent toutes la température de l'eau prélevée.

Contrôle sanitaire réglementaire		
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats conformes
Microbiologique	34	34
Physico-chimique	1381	1376

La qualité de l'eau produite et distribué

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. **Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de Cabaret des Pins** où l'eau en provenance du lac de Cazaux subit successivement des étapes de coagulation-floculation suivie d'une décantation, d'une ozonation, d'une filtration et d'une remise à l'équilibre avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Une unité de traitement du Carbone Organique Total y a par ailleurs été installée en 2014 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.



Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique

100 % en 2015 sur la C.O.B.A.S.

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une **excellente qualité microbiologique et physicochimique** de l'eau distribuée : sur un total de 303 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, toutes les analyses se sont révélées conformes aux limites de qualité.

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la COBAS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Tous les arrêtés préfectoraux étant mis en œuvre, **l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80**. Cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès lors qu'une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection aura été mise en place.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2011	2012	2013	2014	2015
ST 02 - DESBIEY	80%	80%	80%	80%	80%
ST 04 - CAZAUX LAC	80%	80%	80%	80%	80%
ST 05 - CABARET DES PINS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 07 - PISSENS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 10 - LA HUME	80%	80%	80%	80%	80%
ST 11 - LA PASSERELLE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 12 - CAPLANDE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 13 - VILLEMARIE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	80%	80%	80%	80%	80%
ST 16 - CAZAUX-CAONE	50%	50%	50%	50%	80%



Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

80 % en 2015 pour toutes les installations de la C.O.B.A.S.

Le bilan énergétique du patrimoine

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Le tableau suivant présente l'évolution des consommations en énergie par typologie d'installations.

	2011	2012	2013	2014	2015
Energie Totale consommée (kWh)	4 073 136	4 064 984	4 049 134	4 337 534	4 276 245
Surpresseur	132 900	177 102	137 293	134 498	151 533
Installation de production	3 927 814	3 874 563	3 902 556	4 192 314	4 113 545
Réservoir ou château d'eau	12 422	13 319	9 285	10 722	11 167

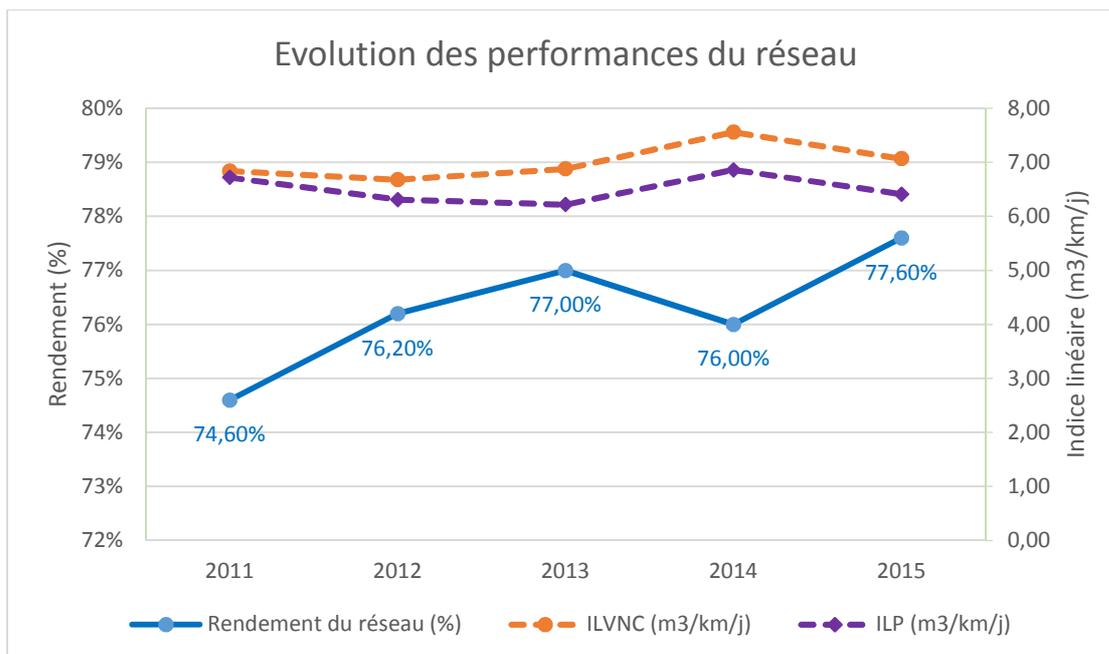
4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau présentent une amélioration significative sur l'année 2015 : le rendement actuel du réseau est de **77,6 %**, pour un ILP de **6,41 m³/j/km**. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à **7,07 m³/j/km**.

Ces performances sont encore perfectibles compte tenu des caractéristiques du réseau de la COBAS (réseau de type semi-urbain).



Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution

77,6 % en moyenne sur la C.O.B.A.S.

Indicateur P104.3 – Indice linéaire des volumes non comptés

7,07 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

Indicateur P104.3 – Indice linéaire des pertes

6,41 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale Maximale	Note patrimoniale C.O.B.A.S
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	120	100



Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

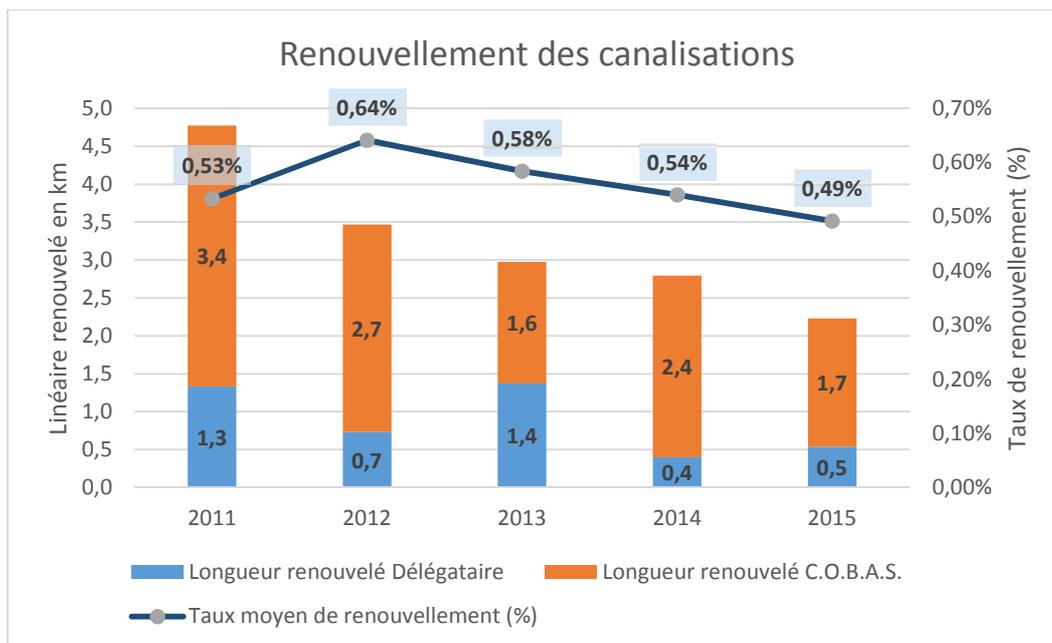
100 points sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Afin d'atteindre la valeur maximale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire, les axes d'améliorations sont :

- 💧 La mise en place d'une géolocalisation des branchements d'eau potable,
- 💧 La mise en œuvre d'un plan prévisionnel pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte



En 2015, **2,3 km** de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine soit un taux de renouvellement de **0,49 %** contre 2,8 km en 2014.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (Rapport des données nationales 2010 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,49 % sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation est, pour l'année 2015 de **60%**.

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Les données de sectorisation de l'année 2015 ont été transmises à la CATEP (Cellule d'Assistance technique Eau Potable) du Conseil Départemental de la Gironde pour validation du suivi annuel des données. La sectorisation, dont la mise en place a démarré en 2015, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau.

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Le renouvellement du délégataire

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2015 dans le cadre d'un fonds Contractuel de renouvellement (20 interventions) et de la Garantie de Continuité de Service (31 interventions). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°2.

Concernant les réseaux et équipements, la synthèse du renouvellement réalisé en 2015 est présentée dans le tableau suivant :

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS	Quantité
Fonds contractuel	CANALISATION EAU	540 ml
Fonds contractuel	BRANCHEMENTS EAU	427 branchements
Fonds contractuel	VANNES A OPERCULE ET VIDANGE	9 unités
Programme contractuel	COMPTEURS EAU DIAM: 12- 20	1531 compteurs

Les travaux neufs de la Collectivité

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a engagé un ambitieux programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la C.O.B.A.S. dans le cadre de l'exercice 2015 sont présentés dans le tableau suivant :

Commune	Lieu de l'installation	Description
INSTALLATIONS		
GUJAN MESTRAS	Forage de LA HUME	Réhabilitation et régénération du forage n°2 de la Hume
GUJAN MESTRAS	Réservoir de LA HUME	Réhabilitation de l'étanchéité du réservoir de la Hume
TOUTES COMMUNES	Forages de DESBIEY, CABARET, PISENS, PASSERELLE, CAPLANDE 1, LIBERATION, CAONE	Diagnostic structurel et fonctionnel de 7 forages

RESEAUX ET BRANCHEMENTS		
LA TESTE DE BUCH	Rue de Sécary / Impasse Bisserié	Renouvellement de 169 ml de canalisation de Fonte Ø200
LA TESTE DE BUCH	Allée Guilhem / allée Valmont Bal - CAZAUX	Renouvellement de 355 ml de canalisation de PVC Ø110
GUJAN MESTRAS	Avenue des Loisirs	Renouvellement de 630 ml de canalisation de PVC Ø200
LE TEICH	Avenue Coulet	Renouvellement de 213 ml de canalisation de PVC Ø110
GUJAN MESTRAS	Reprise branchement Golf	Réhabilitation de 78 branchements
GUJAN MESTRAS	Allée des Bruyères	Renouvellement de 325 ml de canalisation de PVC Ø110

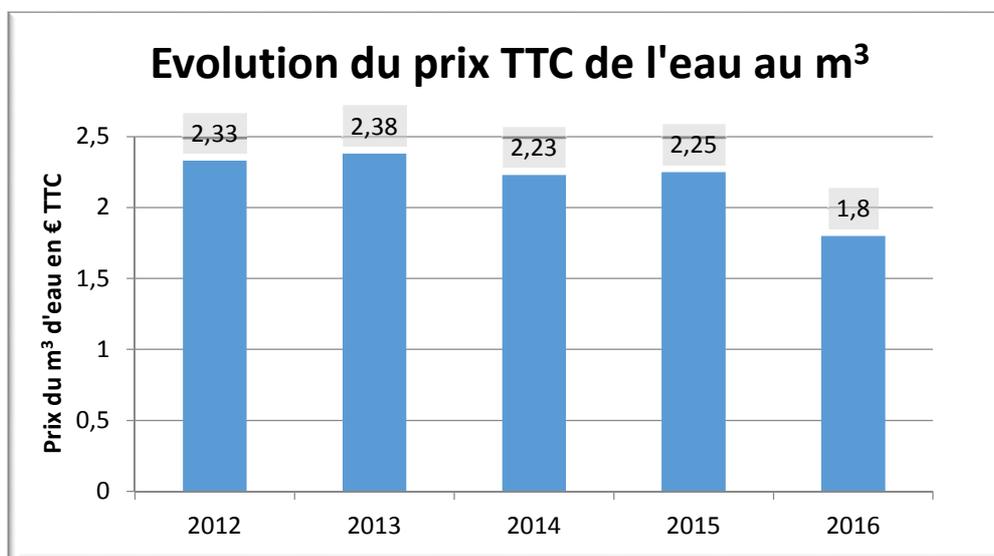
La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plus de 5 km de canalisations neuves devraient être posées en 2016 sur le périmètre du service.

Un projet de réhabilitation du forage de Pissens est également en prévision.

5 Les indicateurs de performance financiers

5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2015.



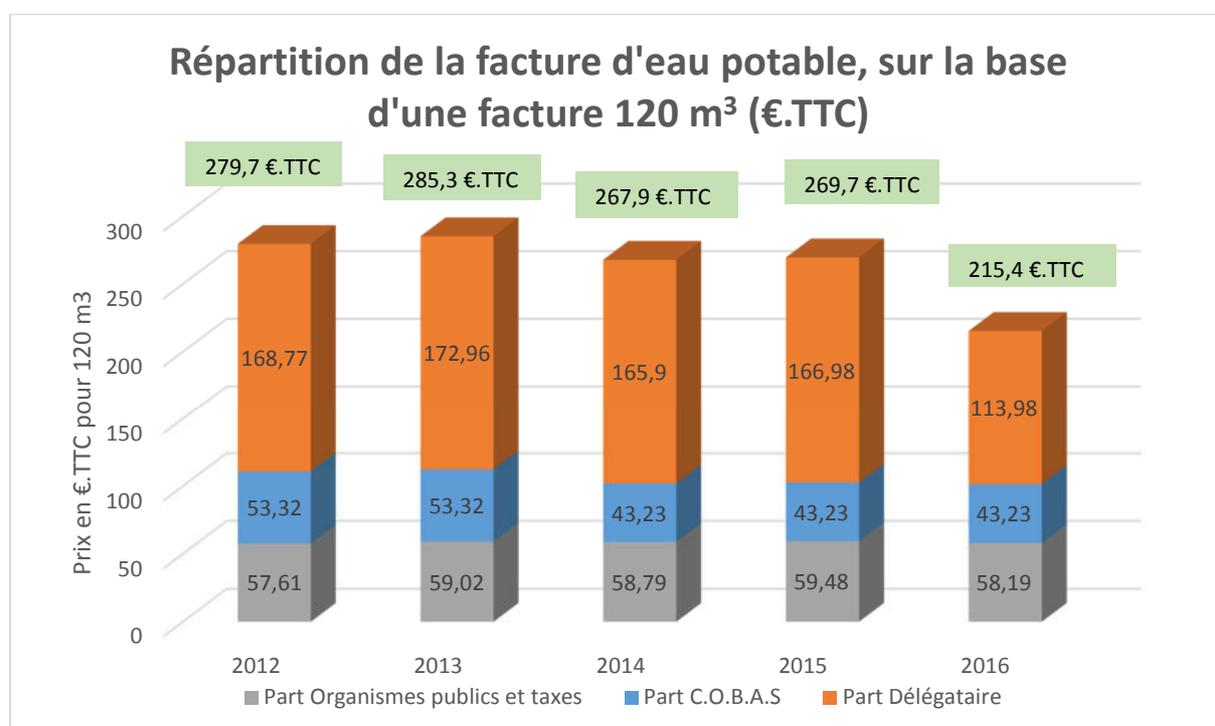
Au 1er janvier 2016, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la COBAS s'élève à **1,80 € TTC/m³** toutes taxes et part fixe comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). Ce tarif est en baisse de 20 % par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2015 (2,25 € TTC/m³).



Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année

Il est de 1,80 € TTC /m³ au 01/01/2016 sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Au 1er janvier 2016, la facture 120 m³ pour l'eau potable s'élève à **215,4 € TTC** dont 52,9 % représente la rémunération du délégataire, 20,1 % celle de la C.O.B.A.S. et 27,0 % les taxes et contributions aux organismes publics. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau récapitule l'état du compte administratif 2015 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 231 376 €	2 063 694 €
Recettes	1 752 841 €	1 840 666 €
Solde d'exécution	521 465 €	-223 028 €

A l'échelle du territoire de la C.O.B.A.S. les produits représentent 3,6 millions d'euros et les charges 3,3 millions d'euros. Le solde d'exécution est donc excédentaire d'environ 298 000 € pour l'année 2015.

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0)

Définition : Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social			74	63	42
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	3513	4447	3670	4517	2744



Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

Il est de 2 744 € en 2015 pour la C.O.B.A.S. soit à 0,00054 €/m³

Depuis 2014, un dispositif de « chèques EAU » a été mis en place par la C.O.B.A.S. et sont distribués aux personnes les plus démunies, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale. En 2015, ce sont plus de **20 000 € en chèques eau qui ont été distribués à plus de 150 abonnés** sur les 4 communes.

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 31 décembre 2015, le service d'eau potable de la C.O.B.A.S était endetté à hauteur de 1,83 millions d'euros, soit 44,6 € par abonné

et une durée de désendettement de 1,26 an. Sur l'exercice 2015, le montant des annuités de la dette s'est élevé à 495 k€. Ce niveau d'endettement est faible.



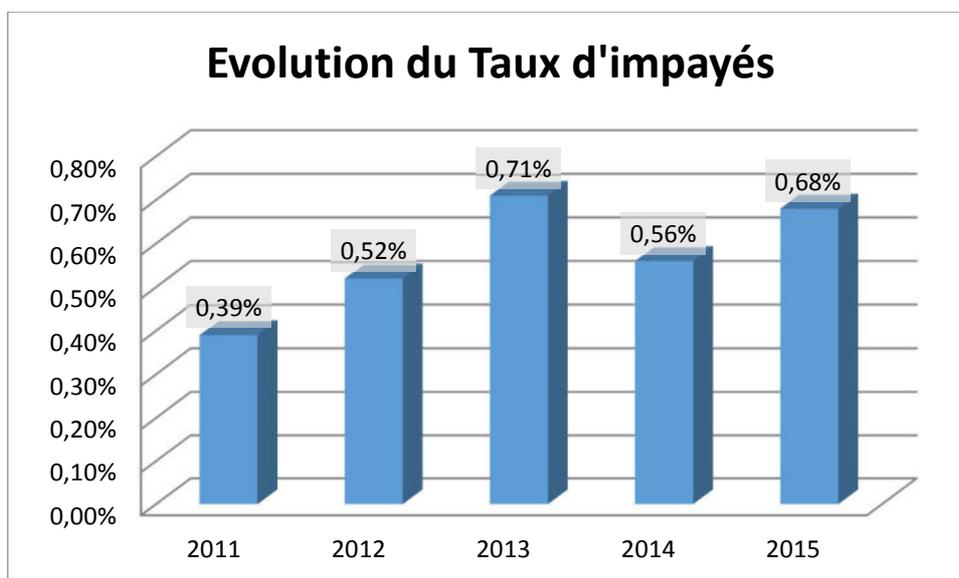
Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette

Elle est de 1,26 an en 2015 pour la C.O.B.A.S.

5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :



Indicateur P154.0 – Taux d'impayés

Il est de 0,68 % en 2015 sur la C.O.B.A.S.

6 Le service rendu aux usagers

6.1 Le service client

La C.O.B.A.S. pour l'ensemble des communes

- **Accueil** : 2 Allée d'Espagne, 33120 ARCACHON - Lundi au Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- **Accueil téléphonique** au 05.56.22.33.44 du lundi au vendredi de 8h00-12h30 et 13h30-17h00

Le Service client de Véolia Eau

- **Accueil** : 18, Rue JEHENNE, 33120 ARCACHON- Lundi au Vendredi 9h00-12h00 / 13h30-16h00
- **Accueil téléphonique** au 05.61.80.09.02 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h pour les abonnements et 7j/7 et 24h/24 pour les urgences

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2011	2012	2013	2014	2015
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	4320	3647	3934	4064	4017
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Indicateur D151.0 et P152.1 – Délai d'ouverture des branchements

Le Délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements avec 100 % de respect du délai sur la C.O.B.A.S.

6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'interruptions de service	53	44	66	47	58
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,39	1,13	1,68	1,17	1,41



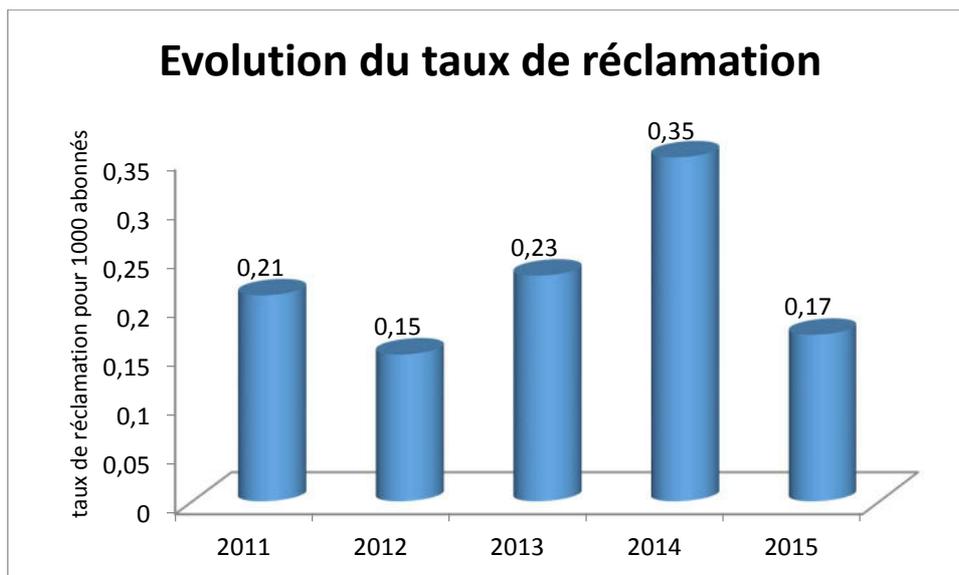
Indicateur P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

1,41 interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur la C.O.B.A.S

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

La satisfaction globale des usagers peut être estimée au travers du nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur ou la COBAS. On observe en 2015 une baisse significative du nombre de réclamations (0,17 réclamations pour 1 000 abonnés).



Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.



Indicateur P155.1 – Taux de réclamations écrites

0,17 réclamations écrites pour 1 000 abonnés sur la C.O.B.A.S

7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur C.O.B.A.S. 2015
INDICATEURS TECHNIQUES			
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	64821
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	100%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80%
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,60%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	7,07 m ³ /j/km
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	6,41 m ³ /j/km
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	100
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,49%
INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2016 (€TTC/m ³)	1,80 €/m ³
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	2744
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	1,26 an
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,68%
INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS			
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1 j
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100%
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	1,41 u/1000 abonnés
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)	0,17 u/1000 abonnés

ANNEXES

Annexe1 : la Facture Eau et Assainissement (base 120 m³)

Prix de l'eau et de l'Assainissement - Territoire de la C.O.B.A.S.	Montant au	Montant au	Variation
	01/01/2015	01/01/2016	2015-2016 (%)
Production et distribution de l'eau	210,21	157,21	-25,21%
Part délégataire	166,98	113,98	-31,74%
Abonnement	47,5	32,44	-31,71%
Consommation	119,48	81,54	-31,75%
Part C.O.B.A.S	43,23	43,23	0,00%
Abonnement	13,72	13,72	0,00%
Consommation	29,51	29,51	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées	218,58	219,12	0,25%
Part délégataire	115,78	116,32	0,47%
Abonnement	11,26	11,32	0,53%
Consommation	104,52	105	0,46%
Part S.I.B.A.	102,8	102,8	0,00%
Abonnement	44	44	0,00%
Consommation	58,8	58,8	0,00%
TAXES D'ENVIRONNEMENT	73,62	75,76	2,91%
Agence de l'eau: Préservation des ressources en eau	8,22	9,16	11,44%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	37,2	37,8	1,61%
Agence de l'eau: Modernisation du réseau de collecte	28,2	28,8	2,13%
TOTAL HT FACTURE (€ HT)	502,41	452,09	-10,02%
TVA	38,74	36,02	-7,02%
TOTAL TTC FACTURE (€ TTC)	541,15	488,11	-9,80%
PRIX DU M³ POUR 120 M³ (€ TTC)	4,51	4,07	-9,80%

Annexe2 : Listing des renouvellements réalisés par le délégataire

1) Renouvellements sur sites d'exploitations

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUELEMENTS
Fonds contractuel	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - REMISE A L'EQUILIBRE - EAU DE CHAUX - POMPE 2
Fonds contractuel	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - SILO CHAUX RACCORDEMENTS ELECTRIQUES ET HYDRAULIQUES - RENOUELEMENT PARTIEL
Fonds contractuel	ST 04 - USINE CABARET DES PINS – POMPE REPRISE N°1 VERS PISSENS
Fonds contractuel	ST 07 - PISSENS - STATION POMPAGE - POMPE 1
Fonds contractuel	ST 07 - PISSENS - STATION POMPAGE - POMPE 2
Fonds contractuel	ST 12 - CAPLANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE
Fonds contractuel	ST 14 - HAMEAU DES BARONS – POMPE 1
Fonds contractuel	ST 13 - VILLEMARIE - POMPE 2
Fonds contractuel	ST 13 - VILLEMARIE - DESINFECTION - POMPE DOSEUSE CHLORITE
Fonds contractuel	ST 13 - VILLEMARIE - DESINFECTION - POMPE DOSEUSE ACIDE
Fonds contractuel	ST 04 - CAZAUX LAC - TELESURVEILLANCE
Fonds contractuel	ST 02- DESBIEY - TELESURVEILLANCE
Fonds contractuel	ST 09 - PISTE 214 - TELESURVEILLANCE
Fonds contractuel	ST 13 - VILLEMARIE - TELESURVEILLANCE
Fonds contractuel	ST 14 - HAMEAU DES BARONS - TELESURVEILLANCE
Fonds contractuel	ST 06 - LE GOLF - TELESURVEILLANCE
Fonds contractuel	ST 01 - ETOILE - TELESURVEILLANCE
Fonds contractuel	ST 15 - CAZAUX LIBERATION - DESINFECTION - POMPE DOSEUSE CHLORITE
Fonds contractuel	ST 15 - CAZAUX LIBERATION - DESINFECTION - POMPE DOSEUSE ACIDE
Fonds contractuel	ST 15 - CAZAUX LIBERATION - DESINFECTION - POMPE EAU MOTRICE
Garantie	ST 04 - EXHAURE CAZAUX LAC - STATION D'ALERTE – SONDE COT
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - ANALYSEUR PH - SONDE PH EAU BRUTE
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - ANALYSEUR PH - SONDE PH COAGULATION
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - ANALYSEUR PH - SONDE PH AJUSTEMENT
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - DESINFECTION – CONTROLEUR DEBIT GENERATEUR DIOXYDE
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - DESINFECTION - SONDE DETECTION FUI TE CLO2
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - ARRIVEE EAU BRUTE DE CAZAUX – POSITIONNEUR VANNE ELECTRIQUE EB CAZAUX
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - REMINERALISATION EAU DE CAZAUX - POMPE LAIT DE CHAUX 1
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - REMINERALISATION EAU DE CAZAUX - POMPE LAIT DE CHAUX 2
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - REMINERALISATION EAU DE CAZAUX - POMPE LAIT DE CHAUX 3
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - FILTRES BICOUCHE – VANNE PNEUMATIQUE ENTREE FILTRE SABLE N1
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - FILTRES BICOUCHE - VANNE PNEUMATIQUE VIDANGE 1ERE EAUX FILTRE SABLE N1
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS – MOTORISATION PORTAIL ENTREE USINE
Garantie	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - SATURATEUR - VANNE PNEUMATIQUE EAU SERVICE VERS SATURATEUR
	ST 04 - USINE CABARET DES PINS - EQUIPEMENTS DE SECURITE - 4 DOUCHES DE SECURITE
Garantie	ST 07 - PISSENS - RESERVOIRS PISSENS - RAMPES ET GARDES CORPS RESERVOIR 2X500
Garantie	ST 12 - CAPLANDE - FORAGE DE CAPLANDE 1 – DEBIMETRE COMPTAGE
Garantie	ST 12 - CAPLANDE - FORAGE DE CAPLANDE 2 - SONDE PIEZO
Garantie	ST 12 - CAPLANDE - DISJONCTEUR GENERAL
Garantie	ST 12 - CAPLANDE - CABLAGE DE PUISSANCE
Garantie	ST 11 - PASSERELLE - CANALISATION RESERVOIR ENTREE/SORTIE
Garantie	ST 11 - PASSERELLE - TRAPPE REGARD
Garantie	ST 11 - PASSERELLE FORAGE- SONDE PIEZO
Garantie	ST 09 - PISTE 214 - POMPE 1
Garantie	ST 10 - LA HUME - TRAPPES REGARDS
Garantie	ST 10 - LA HUME - HYDRAULIQUE DN 200

Garantie	ST 10 - LA HUME - BACHE DE REPRISE - EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES
Garantie	ST 10 - LA HUME - BACHE DE REPRISE - VANNE DE VIDANGE DN 200
Garantie	ST 13 - VILLEMARIE - DEMARREUR ELECTRONIQUE POMPE No1
Garantie	ST 13 - VILLEMARIE - DEMARREUR ELECTRONIQUE POMPE No2
Garantie	ST 13 - VILLEMARIE - DEMARREUR ELECTRONIQUE POMPE No3

2) Renouvellements réseaux

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS	Quantité
Fonds contractuel	CANALISATION EAU DIAM: 100- 149	15
Fonds contractuel	CANALISATION EAU DIAM: 150- 199	525
Fonds contractuel	BRANCHEMENTS EAU DIAM: 15- 20	420
Fonds contractuel	BRANCHEMENTS EAU DIAM: 25- 35	3
Fonds contractuel	BRANCHEMENTS EAU DIAM: 40	2
Fonds contractuel	BRANCHEMENTS EAU DIAM.:> 45	2
Fonds contractuel	VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIAM: 0- 74	2
Fonds contractuel	VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIAM: 75- 99	1
Fonds contractuel	VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIAM: 100- 149	4
Fonds contractuel	VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIAM: 200- 249	2
Programme contractuel	COMPTEURS EAU DIAM: 12- 20	1501
Programme contractuel	COMPTEURS EAU DIAM: 25- 30	10
Programme contractuel	COMPTEURS EAU DIAM: 40	13
Programme contractuel	COMPTEURS EAU DIAM: 60	4
Programme contractuel	COMPTEURS EAU DIAM: 80	3

Annexe 3 : Note d'information 2015 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU BASSIN ADOUR-GARONNE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
 CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe

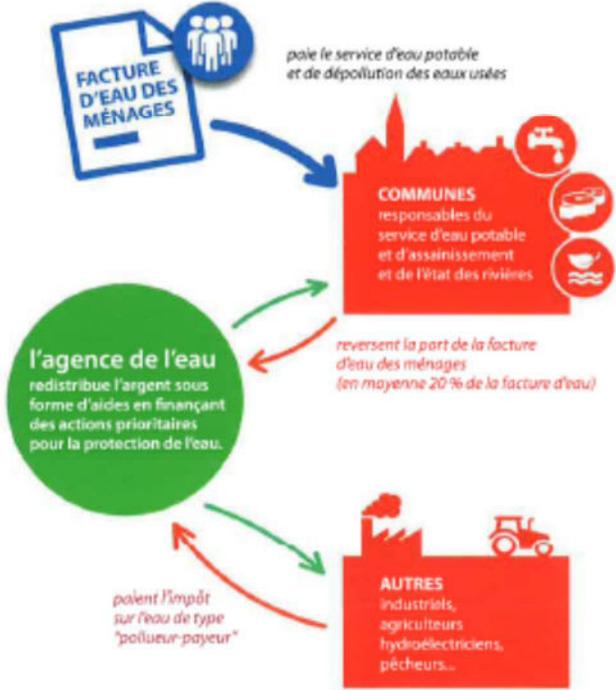


LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**. La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



FACTURE D'EAU DES MÉNAGES paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées

COMMUNES responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières

reversent la part de la facture d'eau des ménages (en moyenne 20 % de la facture d'eau)

l'agence de l'eau redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

AUTRES industriels, agriculteurs hydroélectriciens, pêcheurs... paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1
 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, la redevance prélevement collectifs représentait environ 7,3 % des redevances totales mais 2015 est une année de transition avec la suppression des acomptes sur cette redevance.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Arnoult, Chancelée, Coulonge-St Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique en Oxygène



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

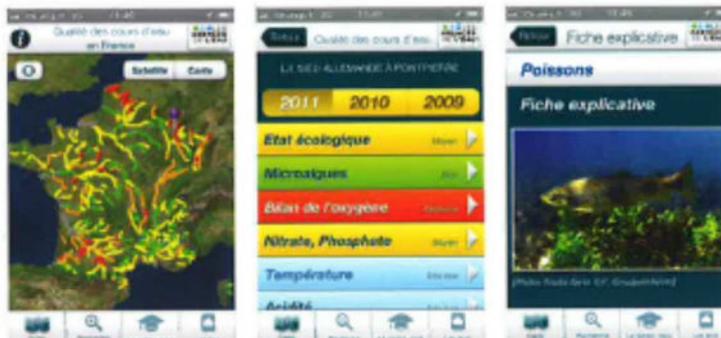
Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AESN) © avril 2016, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Deybaout, N. Lobbès



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



Annexe 4 : La qualité de l'eau produite et distribuée

000432



QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : COBAS

SYNTHESE DE L'ANNEE 2015

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 220 analyses bactériologiques et 243 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur la COBAS provient de onze forages profonds captant les nappes du Miocène (Communal, Goulugne Bas Cazaux), Oligocène (Caplande 2, La Hume 2, La Passerelle, Pissens), Eocène (Cabaret des Pins A', Desbièy, Villemarie), Crétacé (Caplande 1, La Hume 1) auxquels vient s'ajouter le pompage dans le lac de Cazaux. L'eau subit un traitement de désinfection pour les ressources profondes et un traitement complet pour l'eau de surface (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). L'eau est distribuée sur le réseau des communes Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch et Le Teich. Les ressources sont dotées de périmètres de protection. La société VEOLIA Eau, exploitante du réseau, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 5,98 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très peu calcaire (Dureté de : 8,56 °F)

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,06 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La teneur maximale mesurée sur l'année a été de : 0,070 µg/l, pour la molécule : ESA metolachlore.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.compostble.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville - CS 91704 - Bordeaux Cédex - Téléphone : 0557014543 - Télécopie : 0557014789 E.mail : ars-d133-sante-enviro@ars.sante.fr

Annexe 5 : Indice protection ressource et taux de conformité



UGE : 0002 COBAS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : COBAS
Adr : 2 ALLEE D'ESPAGNE BP147

33120 ARCACHON

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000009	DESBIEY	1548	ON	TE		04/06/1987		09/12/1987	80%
033000131	LA HUME I	1401	ON	TE		20/12/1984		01/04/1985	80%
033000132	LA HUME II	1	ON	TE		30/05/1985		01/08/1985	80%
033000133	LA PASSERELLE	1302	ON	TE		13/06/1987		09/12/1987	80%
033000348	CAPLANDE 1	284	ON	TE		28/05/1987		09/12/1987	80%
033000349	CAPLANDE 2	1887	ON	TE		01/03/1989		03/11/1989	80%
033000351	CABARET DES PINS A'	1968	ON	TE		07/01/1985		01/04/1985	80%
033000352	COMMUNAL	189	ON	TE		09/01/1985		01/04/1985	80%
033000353	GOULUGNE BAS CAZAUX	202	ON	TE		13/01/2005	19/10/2010	01/08/2015	80%
033000354	LAC CAZAUX	8944	ON	TE	04/08/1999	20/07/2006	01/07/2003	03/12/2010	80%
033001368	PISENS	910	ON	TE		10/07/1997		23/05/2003	80%
033002039	VILLEMARIE	1604	ON	TE		24/07/2000		23/05/2003	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000608	LA HUME	TTP	1401	4		4	
033000609	LA PASSERELLE	TTP	1302	5		5	
033000770	CAPLANDE	TTP	2171	5		5	
033000773	COMMUNALE	TTP	391	2		2	
033000774	CABARET DES PINS	TTP	3826	6		7	
033001368	PISENS	TTP	2506	5		6	
033002040	VILLEMARIE	TTP	1604	5		7	
033002706	L'ETOILE	TTP	6297	6		7	
033003589	LA CAONE	TTP	283	2		2	
033000432	COBAS	UDI	64821	180		180	
Total				220		223	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160630-16-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016
Publication : 04/07/2016

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX

